



Le covoiturage sur Lorient Agglomération

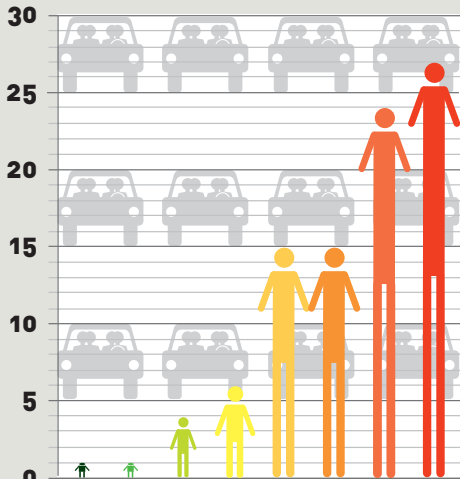
3

les aires



28 700
aires places

les usagers



- Employés
- Cadres
- Ouvriers
- Etudiants
- Professions intermédiaires
- Retraités
- Intérimaires
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprises

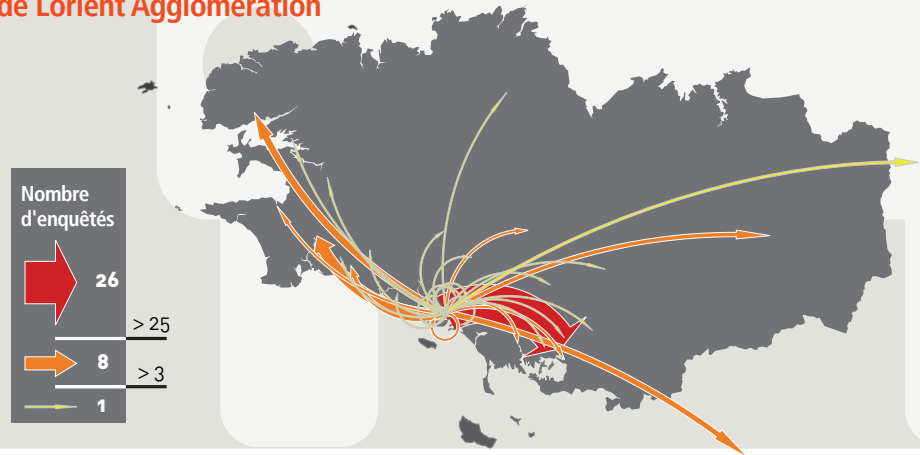
les destinations

L'enquête auprès des usagers des aires de Lorient Agglomération révèle qu'il s'agit essentiellement d'une pratique utilisée pour des déplacements domicile – travail ou domicile – études.

Les destinations se concentrent dans un rayon de 60 kilomètres entre Quimper et Vannes, Vannes étant de loin la première destination des

covoitureurs. L'enquête a permis de montrer une corrélation entre la localisation des aires et les destinations de leurs usagers. Les covoitureurs se déplaçant vers le Finistère utilisent les aires situées à l'Ouest de Lorient et ceux qui effectuent un trajet en direction de Vannes se retrouvent à l'Est de Lorient.

Destinations des usagers des aires de covoiturage de Lorient Agglomération

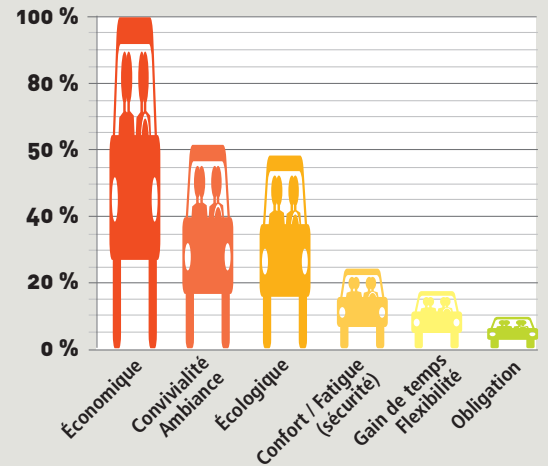


La pratique

Le facteur économique est la principale raison de la pratique du covoiturage.

2 tendances marquées

- le covoiturage occasionnel : moins de 5 jours par mois
- le covoiturage quotidien : plus de 15 jours par mois



LA DONNÉE : Issues d'une enquête terrain réalisée sur les mois de mai et juin 2014, les informations recueillies portent sur le recensement des aires de covoiturage présentes sur le territoire de Lorient Agglomération. Ce recensement apporte des éléments de connaissance sur la capacité de stationnement des aires, leur caractère officiel ou spontané et la présence ou non d'équipements.

L'enquête porte d'autre part sur les usagers de ces aires de covoiturage. 93 personnes ont été interrogées sur le déplacement qu'elles effectuent au moment de l'enquête, leur pratique générale du covoiturage et leur opinion sur cette pratique. Les résultats de l'enquête donnent un éclairage qualitatif sur la pratique du covoiturage de type domicile – travail à partir des aires de Lorient Agglomération.

Le lien avec le PDU

L'action **33** a pour objectif d'évaluer la pratique du covoiturage pour en connaître les utilisateurs et leur destination. L'enquête répond à cet objectif. L'indicateur de l'action 33 – nombre de places de covoiturage installées – est également renseigné par le recensement des aires et de leur capacité de stationnement.